

## COMMUNE DE BUZET-SUR-BAISE

Département de Lot-et-Garonne, Arrondissement de Nérac

### DECISION DU MAIRE n° DEC02-2026

**Objet : BODET Campanaire – Devis pour sécurisation des accès et mise en place de protections grillagées.**

Le Maire de la commune de BUZET-SUR-BAISE,

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions et en particulier la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2020-42 (2026200304) en date du 20/03/2026 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

**Vu** le rapport de visite technique du 11/12/2025,

**Vu** la nécessité de sécuriser l'accès au clocher de l'église rapidement,

**Vu** la proposition de l'entreprise BODET Campanaire de TREMENTINES (49340),

#### **Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : de valider la proposition de l'entreprise BODET Campanaire de TREMENTINES (49340) relative à la sécurisation des accès et mise en place de protections grillagées au clocher de l'église de Buzet-sur-Baïse pour un montant total de 7 278 € HT soit 8 733.60 € TTC et de signer ces deux devis.

**Article 2** : de préciser que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2026 de la commune de BUZET-SUR-BAISE.

**Article 3** : Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Fait à Buzet-sur-Baïse le 4 Mai 2026

Le Maire,

Christophe SANS

